

Fait le 28/02/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

1. COUREURS ADMIS

Les cylindrées 144cc 2T et 150cc 2T sont admises dans les catégories « Ligue 250cc » et « Trophée 250cc ».

LIGUE 250cc/450cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :	
		GRAND EST : 1 épreuve	CHAMPAGNE ARDENNE ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	450cc : Classe 3-4 300 2T 350cc 4T, 450cc 4T	Age : Selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	250cc : Classe 2 125cc 2T, 144cc 2T , 150cc 2T , 250cc 2T, 250cc 4T		
TROPHEE 250cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :	
		CHAMPAGNE ARDENNE	ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	Classe 2 144cc 2T , 150cc 2T , 250cc 2T, 250cc 4T	Age : Selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT

La Commission Motocross Grand Est